



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 101-2014/BAPS/DENV

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
DENV	1
DJA	1
SMGF	1
Mairie de Farino	1
Gendarmerie de La Foa	1
JONC	1
Archive NC	1

DÉLIBÉRATION

portant modification de la délibération modifiée n°88-2011/BAPS du 31 mars 2011 portant prescriptions particulières en matière de chasse dans le parc des Grandes Fougères

Abrogée implicitement

Nota : Le statut « abrogée implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code de l'environnement ;

Vu la délibération modifiée n°88-2011/BAPS du 31 mars 2011 portant prescriptions particulières en matière de chasse dans le parc des Grandes Fougères ;

Vu la délibération n°176-2012/BAPS/DENV du 2 avril 2012 portant modification de la délibération n°88-2011/BAPS du 31 mars 2011 portant prescriptions particulières en matière de chasse dans le parc des Grandes Fougères ;

Vu la délibération n°89-2013/BAPS/DENV du 25 mars 2013 portant modification de la délibération modifiée n°88-2011/BAPS du 31 mars 2011 portant prescriptions particulières en matière de chasse dans le parc des Grandes Fougères ;

Vu le rapport n° 573-2014/BAPS du 13 mars 2014,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 17 MARS 2014, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : A l'article 3 de la délibération du 31 mars 2011 modifiée susvisée, les mots : « 2013 » sont remplacés par les mots : « 2014 ».

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.